



Conseil de
l'Union européenne

095240/EU XXVII. GP
Eingelangt am 29/03/22

Bruxelles, le 29 mars 2022
(OR. fr)

6751/22

CULT 19
JEUN 22
EDUC 66
SOC 112
SUSTDEV 46

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	<p>Actions pour protéger le secteur culturel et ses acteurs impactés par la situation en Ukraine</p> <p>- <i>Débat d'orientation</i></p> <p><i>(Débat public conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)</i></p> <p><i>[Sur proposition de la présidence]</i></p>

A la lumière de la situation en Ukraine, la Présidence a élaboré le document de réflexion joint en annexe, qui servira de base au débat d'orientation devant avoir lieu lors de la session « Culture, audiovisuel et médias » du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" des 4 et 5 avril 2022.

DEBAT D'ORIENTATION

**ACTIONS POUR PROTÉGER LE SECTEUR CULTUREL ET SES ACTEURS IMPACTÉS
PAR LA SITUATION EN UKRAINE**

I. INTRODUCTION

Lors de la réunion des ministres européens en charge de la culture et des médias qui s'est tenue les 7 et 8 mars dernier à Angers, ceux-ci ont approuvé à l'unanimité et en présence de la Commission européenne une *déclaration sur la situation en Ukraine*.

Dans cette déclaration, les ministres européens de la culture et des médias ont en particulier marqué leur soutien aux artistes, journalistes et professionnels de la culture et des médias, qui, en raison de l'agression militaire russe, sont aujourd'hui menacés dans leurs libertés. Ils ont également affirmé leur ambition de favoriser leur accueil dans des conditions qui leur permettent de poursuivre leur activité et ainsi de préserver leur liberté d'expression et de création artistique. Les ministres ont aussi réaffirmé leur engagement en faveur de la liberté des médias et du pluralisme, piliers du fonctionnement de nos démocraties. Constatant les menaces et les graves dommages qui touchent le riche patrimoine ukrainien, les ministres ont exprimé leur grande préoccupation et leur attachement à le préserver, en lien étroit avec les organisations internationales et les partenaires concernés. Enfin, ils ont affirmé leur soutien à l'utilisation de tout programme et cadre européen existants pour les professionnels de la culture et des médias qui sont touchés par l'agression militaire russe contre l'Ukraine et ses conséquences.

Dans le prolongement de ces premiers engagements, et au regard de l'aggravation de la situation en Ukraine, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'échanger sur les démarches engagées par chacun. Cet échange d'expériences nourrira les réflexions et les actions conduites aux niveaux national comme européen.

II. UNE AGRESSION MILITAIRE QUI IMPACTE L'ENSEMBLE DES SECTEURS CULTURELS ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DES MEDIAS

Cette guerre constraint de nombreuses personnes à s'exiler dans l'Union européenne. Le premier enjeu est alors l'accueil des artistes, et des professionnels de la culture, du patrimoine et des médias. Dès les premiers jours de l'agression militaire, des gestes de solidarité se sont multipliés. Malheureusement, la guerre perdure, le nombre de réfugiés est en augmentation, ainsi que les besoins d'accueil.

Les besoins sont multiples. Il s'agit d'une part d'aider à l'accueil physique des réfugiés, et de leur garantir des conditions d'hébergement et de subsistance dignes, d'autre part, de leur fournir les moyens d'exercer leur activité professionnelle lors de leur exil. De nombreuses initiatives ont déjà été prises au niveau national. Des fonds de soutien ont ainsi pu être créés pour l'accueil en résidence des artistes et professionnels de la culture, par exemple en France, où un point de contact physique et téléphonique en langue ukrainienne a été mis en place à l'attention exclusive des artistes et professionnels de la culture, ainsi qu'un fonds spécial destiné à accueillir ces artistes et professionnels dans les structures culturelles françaises. Kaunas, Capitale européenne de la culture en 2022, a ouvert « CultureEUkraine » un centre dédié au débat public, à l'art thérapie, aux résidences et à l'accueil des réfugiés en particulier les enfants. De même, en Roumanie, les enfants des réfugiés ukrainiens peuvent participer à des chorales organisées spécialement pour eux. Des points de contact dédiés aux professionnels de la culture ont également été créés dans plusieurs pays. Des mesures de soutien à l'activité des artistes ont également été mises en place, notamment à l'initiative d'associations ou de fondations. Des bourses de travail sont versées aux artistes en Autriche. Comme outils d'intégration et d'insertion professionnelle, des dispositifs de formation spécifique à la langue du pays d'accueil sont proposés.

Cette guerre est également une guerre informationnelle. Un deuxième enjeu concerne les moyens permettant de soutenir la liberté de la presse, de favoriser l'accès à une information fiable, et de protéger les conditions d'exercice des journalistes.

De premières décisions et initiatives ont déjà pu être prises en urgence au bénéfice de l'accès à l'information des populations déplacées. Elles visent notamment à permettre la diffusion en Europe des contenus audiovisuels du service public ukrainien, à mettre en valeur les contenus informationnels relatifs à l'Ukraine, à soutenir les médias indépendants et pluralistes ukrainiens ou encore à relocaliser des rédactions de journaux ukrainiens en Europe. Un portail « new-start.media » devrait être lancé en Allemagne pour aider les professionnels des médias dans leur séjour en Allemagne. Une station de radio en République tchèque diffuse des informations, des conseils pour les réfugiés, de la musique ou encore des histoires pour enfants en langue ukrainienne.

Face aux conditions d'exercice de plus en plus périlleuses auxquelles sont confrontés les journalistes, de premières mesures ont également été prises, pour aider à la continuité de leur activité, comme notamment la livraison d'équipements de sécurité ou la mise en place de formations au reportage dans les zones de conflit armé. Les besoins apparaissent aujourd'hui dépasser les premiers secours et semblent requérir des mesures structurées.

Cette guerre pose, comme dans d'autres terrains de conflits, la question de la préservation du patrimoine. Un troisième enjeu est lié aux moyens de protéger le patrimoine ukrainien, pour sauvegarder un élément clé de l'identité européenne et permettre sa transmission aux générations futures.

Les besoins sont variés : il peut s'agir par exemple de besoins de matériels destinés à protéger en urgence les œuvres ou encore de solutions permettant de les mettre à l'abri de destructions ou de pillages. En réaction, des associations et institutions internationales, en particulier la fondation ALIPH ou l'ICOM, se sont immédiatement mobilisées afin de fournir une assistance matérielle, comme la livraison d'équipements de protection ou de transport des œuvres culturelles. L'Allemagne par exemple a annoncé la création d'un réseau de protection du patrimoine culturel ukrainien « Netzwerkes Kulturgutschutz Ukraine ». Si l'Ukraine le demande, l'accueil temporaire de biens culturels dans l'Union européenne peut aussi faire partie des moyens à mobiliser.

Le risque de voir un trafic illicite de biens culturels ukrainiens se développer ne doit pas non plus être négligé. En même temps qu'une vigilance aux flux de trafic et financiers, une « liste rouge » des biens culturels ukrainiens pourrait être une piste à explorer.

Des inventaires des destructions sont également réalisés, notamment par l'UNESCO. En effet, répertorier les atteintes au patrimoine, notamment par des moyens numériques, est une nécessité afin de pouvoir, le moment venu, en assurer la restauration ou la reconstruction, mais aussi préserver des éléments de preuve. L'initiative Europeana se coordonne actuellement sur les modalités de soutien qui pourraient être apportées au secteur culturel ukrainien, notamment via l'initiative SUCHO (Saving Ukrainian Cultural Heritage Online). De premiers appels à la reconstruction des lieux culturels détruits par exemple de l'Italie ont par ailleurs déjà été lancés.

III. UN SOUTIEN ET UNE ACTION COORDONNÉE AU NIVEAU EUROPÉEN POUR LES SECTEURS CULTURELS ET LES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DES MÉDIAS

L'Union européenne a démontré sa capacité à réagir en urgence et avec force pour condamner l'innommable. Elle a également commencé à se mobiliser pour déployer des mesures d'aides et de soutien, en particulier pour faciliter l'accueil dans l'Union européenne des réfugiés ukrainiens. Les acteurs du secteur culturel, du patrimoine et des médias doivent être protégés en tant qu'individu mais aussi dans leur capacité d'exercer leur profession ou de faire vivre leur culture. Si de premières mesures nationales ont été prises en urgence, des actions complémentaires à l'échelle européenne sont nécessaires.

De premières mesures ont été mises en place en urgence par la Commission européenne pour favoriser la circulation de l'information. Un portail "Solidarity with Ukraine" développé par l'association Culture Action Europe et financé grâce à des fonds européens rassemble l'information transmise par les réseaux culturels. La plateforme, *Creative Unites*, créée dans le cadre de la pandémie, à l'aide d'un financement européen, a été élargie pour permettre aux professionnels de la culture de faire connaître leurs initiatives de soutien à l'Ukraine. D'autres associations, comme OnTheMove, se sont mobilisées pour mettre à disposition des informations destinées à aider les artistes et professionnels de la culture ukrainiens dans leurs démarches. Aujourd'hui, l'aggravation de la situation en Ukraine pose la question du besoin de disposer de manière centralisée et dédiée au secteur culturel les informations concernant les moyens nationaux et européens d'accompagner, d'accueillir et d'aider ces professionnels.

En plus d'une coordination et d'une mise en réseau des initiatives nationales, la situation en Ukraine et celle des réfugiés appellent à réfléchir à la mobilisation de financements européens, pour compléter les mesures nationales. L'Ukraine participant depuis longtemps au programme « Europe créative », les acteurs du secteur ont déjà eu l'occasion de développer des projets européens de coopération sur cette base. Des appels pourraient particulièrement être adaptés à la situation actuelle, comme le soutien aux partenariats journalistiques, le soutien pour des contenus de médias dans des versions linguistiques accessibles aux personnes affectées par les conséquences du conflit, ou encore le projet de salle de presse européenne. L'appel « Améliorer la représentation dans les médias et l'inclusion des réfugiés et des migrants » qui doit être lancé prochainement devrait avoir une résonance particulière. A l'instar des mesures mises en place en soutien des réfugiés syriens en 2015, la participation à la vie culturelle pour les personnes déplacées pourrait être encouragée. Dans le prolongement de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine, d'autres outils de financement, tels que le programme Horizon Europe ou Erasmus+, sembleraient pertinents à mobiliser en faveur par exemple des étudiants, des chercheurs ou encore des professionnels du domaine patrimonial. Une information centralisée et dédiée des outils mobilisables semblerait de nature à apporter une aide concrète aux professionnels de la culture.

IV. QUESTIONS AUX MINISTRES

A la lumière des éléments exposés ci-dessus, la Présidence souhaiterait inviter les ministres à examiner les questions suivantes :

1. Quelles nouvelles mesures ont été prises par les Etats membres dans le domaine de la Culture, du patrimoine et des médias, en réaction à la situation en Ukraine ? Quelles initiatives lancées par des associations ou plus largement par le secteur privé mériteraient d'être partagées au titre de bonnes pratiques ?
2. Comment l'Union européenne pourrait contribuer au soutien apporté aux professionnels de la culture, du patrimoine et des médias impactés par la guerre en Ukraine ? Une centralisation au niveau européen de l'information sur les mesures adoptées est-elle nécessaire ? Une plateforme ou un site Internet permettant d'accéder aux différentes mesures de soutien et d'accompagnement vous apparaîtrait-il une réponse appropriée aux besoins des professionnels ?